

Je remercie la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation concernant le soutien aux populations prillérans précarisées par l'inflation.

Je salue sa volonté de venir en aide à tout habitant de notre commune se trouvant dans une situation financière difficile, et particulièrement aux personnes titulaires d'un permis B qui risquent un non renouvellement de leur permis en cas de recours au RI. Je salue également la modification du règlement de l'aide individuelle au logement qui ouvrira cette dernière aux couples sans enfant et aux personnes seules. Il y a là un indéniable besoin et c'est une lacune que je me réjouis de voir comblée.

Je reste cependant un peu sur ma faim et m'interroge sur quelques points.

Tout d'abord, ce ne sont pas 1'776 personnes qui vivent actuellement une situation de précarité dans notre commune. Je vous rappelle que 40% de la population prillérans possède la carte Caritas, soit plus de 4'900 personnes. Ces 3'000 personnes qui ne sont pas titulaires d'un permis B, mais néanmoins à risque de glisser sous le seuil de pauvreté, seront-elles également informées personnellement de la possibilité d'obtenir une aide de la commune en cas de nécessité ? Qu'en est-il par exemple des familles monoparentales, des petits indépendants et des personnes qui bénéficient des Prestations complémentaires ou des PC Familiales, qui, on le sait, forment les franges les plus précaires de notre société ?

Autre interrogation, le Fonds Crottaz auquel il est fait référence dans la réponse de la Municipalité. Si je salue aussi l'existence de ce fonds, je déplore son invisibilité. Sur le site de la Commune par exemple, qui est tout de même la principale source d'information de la population sur les prestations communales, il n'en est faite aucune mention, si ce n'est dans une ligne budgétaire d'un vieux rapport de gestion en PDF. On n'y trouve pas même le règlement de ce fonds. Dès lors, comment les éventuels bénéficiaires de ce fonds de solidarité peuvent-ils y faire appel en cas de besoin ?

Dernière question, comment la Municipalité compte-t-elle en informer les personnes qui pourraient se voir contraintes d'y faire appel ?

Je vous remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.



Yan Giroud